



## TRAIT D'UNION N°1 - Janvier-Février-Mars 2021

Le trait d'union entre les bulletins, pour vous informer des actualités de notre village.

### BONNE ANNÉE !



Tout d'abord, je veux vous exprimer en mon nom et au nom de l'ensemble du conseil municipal, nos meilleurs vœux, à vous-mêmes ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers. Que cette année 2021 soit heureuse, que la paix et la santé nous tiennent lieu de fortune.

La traditionnelle cérémonie des vœux ne peut se tenir durant ce mois de Janvier, le souhait le plus ardent, que nous puissions formuler, est que cette pandémie cesse au plus vite, que nous puissions revivre en toute liberté, en toute simplicité, sans contrainte afin de partager ces moments qui nous manquent tant actuellement.

Malgré cette crise sanitaire, l'équipe municipale va poursuivre son action avec optimisme et détermination. À l'aube de cette nouvelle mandature, je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour souhaiter pleine réussite et bonne chance aux nouveaux élus dans leurs nouvelles fonctions. Pour relever les défis qui nous attendent dans les années à venir, je sais qu'ils pourront s'appuyer sur l'ensemble du personnel municipal. L'investissement de nos agents, indispensable au fonctionnement de notre commune, n'est en effet plus à démontrer. Cette implication au quotidien, comme celle des artisans et commerçants pour leur savoir-faire reconnu, comme celle du tissu associatif dans bien des domaines, trouve d'ailleurs un écho tout particulier dans la période tourmentée que nous traversons. Qu'il me soit permis ici de les en remercier chaleureusement.

Très cordialement.  
Evelyne CESSÉS

### LES INFOS DES ASSOS



A la fin du mois de décembre, les dirigeants du Lauragais Football club vous ont déposés leur calendrier annuel dans votre boîte aux lettres. Il est toujours possible d'effectuer un don par la

cagnotte HelloAsso au lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/lauragais-football-club/paiements/calendrier-du-lauragais-2021>

#### Composition du nouveau bureau du club de tennis :

Président : Didier Metche

Vice-Président : Xavier Brabant

Secrétaire : Jean-Yves Clément

Secrétaire Adjointe : Joëlle Gandais

Trésorière : Elisabeth Bennecib

Trésorier Adjoint : Zied Belkhodja

Membre actif : David Metche

Ecole de Tennis encadrée par Jean-Marc Mottin

(Tél: 06 09 61 87 77)

Mail du club : [tennisbsb@outlook.fr](mailto:tennisbsb@outlook.fr)

Une page Facebook est en cours de construction



Le club de vol en planeur AVAT démarre sa nouvelle saison 2021, les inscriptions sont donc ouvertes pour cette nouvelle année.

L'association propose également des baptêmes de vol en planeur au dessus du village de Bourg-Saint-Bernard, à prix réduit pour les habitants de la commune.

[www.avat.fr](http://www.avat.fr) / [contact@avat.fr](mailto:contact@avat.fr) ou 05 61 83 77 72



### FLASHS



O-Papagaio propose un **nouveau service** de paiement de proximité de factures n'excédant pas 300 euros. Toutes les factures des

services d'état sont concernées : les impôts, les amendes, la crèche, la cantine de l'école, les factures d'hôpital... Paiement uniquement par carte bancaire ou en espèces.

il vous suffit de vous munir de votre avis d'imposition ou de votre facture.

L'association LE&C grand sud recherche un/une animatrice de préférence avec BAFA ou CAP

petite enfance pour les mercredis de 12h00 à 18h00 à Bourg Saint Bernard.

Type de contrat : CEE

CV - Lettre de motivation à :

[clsh-bourgstbernard@lecg.org](mailto:clsh-bourgstbernard@lecg.org)

[coordination-leclauragais@lecg.org](mailto:coordination-leclauragais@lecg.org).



En raison de la crise sanitaire, le recensement est reporté en 2022.

## LES INFOS DU CONSEIL

Les délibérations essentielles des Conseils Municipaux des mois d'octobre, novembre et décembre votées à la majorité ou à l'unanimité pour :

Les tarifs du repas cantine 2020/2021 inchangés - L'extension du réseau d'eau - L'extension du réseau d'assainissement - Le règlement intérieur du Conseil Municipal - Le règlement intérieur de la salle polyvalente - Le règlement du marché de plein vent - La décision modificative au budget pour le prêt relais - Le règlement intérieur de la salle des fêtes - Le règlement intérieur de la salle de Roques - Le soutien d'attachement au réseau des finances publiques de proximité - La mise en place de panneaux photovoltaïques sur le lac agricole privé du Dagour.

Décisions diverses :

Vote pour la reprise de la rue du Lauragais par la commune - Modification de l'âge minimum pour bénéficier des manifestations organisées pour les aînés : passage de 60 à 65 ans - Vote de la composition de la Commission Marché de Plein Vent - Mise en place des groupes de travail sur les actions du programme électoral - Etude en cours pour un projet de hangar avec panneaux photovoltaïques à l'AVAT (budget non communal) - En raison de la crise sanitaire : distribution d'un coffret gourmand aux aînés en lieu et place du goûter traditionnel.

Tous les comptes-rendus des Conseils Municipaux sont consultables sur le site de la commune :

<https://www.bourg-saint-bernard.fr/fr/mairie/bulletins-communiaux/comptes-rendus-detaillies.html>

et sur le panneau  
d'informations communales  
à l'extérieur de la mairie



## PRATIQUES

### Suite au Couvre-feu de 18h

**O-Papagaio** met en place un **service de livraison** de vos pizzas à domicile...pour pallier à votre impossibilité de déplacement.



Modification provisoire des horaires du **marché** :  
Les **mardi de 15h à 18h** et les **samedi de 9h à 12h**.



## URBANISME

La loi oblige une demande d'urbanisme (Demande Préalable ou Permis de Construire), avant toute modification sur l'aspect extérieur d'un bâti, sa réduction ou son agrandissement. Les demandes sont à déposer auprès de la mairie. Ceci afin de vous éviter des tracas fiscaux.

**De plus, nous vous rappelons que ces autorisations doivent être affichées durant toute la durée des travaux.**

## CIVILITE

Par respect et civilité, merci de ne pas stationner, même pour quelques minutes, sur les arrêts de bus, les trottoirs, les places handicapés, ainsi que sur les zones enherbées.

**Des masques sont régulièrement trouvés sur la voie publique...Soyez vigilants !**



**Directrice de publication :**  
Evelyne CESSÉS  
**Comité de rédaction :** J.P. RIBAUT - B. GIRAUDY  
- L. GALLOIS - S. DURAND - L. HOLDERLE

Tous unis contre la COVID-19 :

Ensemble, continuons à protéger les plus vulnérables en systématisant le port du masque dans le cœur du village.

En cas de besoin, un stock de masques reste à disposition des administrés

Numéros urgence-sécurité-écoute :

**En cas de danger grave et immédiat :** 17 (ou 114 par SMS)

**Violences sur les enfants :** 119 (ou sur le site internet [allo119.gouv.fr](http://allo119.gouv.fr) ou 114 par SMS)

**Violences conjugales :** 3919 (ou sur le site internet [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr) ou 114 par SMS)

**SAMU :** 15 (ou 114 par SMS)

**Info COVID-19 :** 0 800 130 000 (numéro vert, 24h/24 et 7j/7)

Vaccination

-professionnels de santé et assimilés (pompiers et aides à domicile) de plus de 50 ans ou ayant des comorbidités

-personnes âgées en EHPAD ou USLD

-personnes âgées de plus de 75 ans

-personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les FAM et les MAS.

La prise de rendez-vous est indispensable :

- en ligne, <https://www.keldoc.com/vaccination-covid-19/>

- par téléphone sur la plateforme régionale : 0 809 54 19 19.

- sur la plateforme nationale : 0800 009 110 ou [www.sante.fr](http://www.sante.fr)